

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 26 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213803570-20241202-DEL202453NONV-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt novembre deux milles vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER-MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 19

DEL 2024 53 Admission en non-valeurs de titres de recettes de l'année 2022 et 2023 pour la commune

(Votée à l'unanimité)

Par mail explicatif du 1er octobre 2024, les services de gestion comptable de la Tour du Pin propose à la collectivité d'émettre en non-valeurs au compte 6541, numéro de liste 6980512311, concernant les non-valeurs dont le recouvrement est infructueux la somme de 32.04€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- compte 6541 : 32.04€€

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 32.04€ euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 novembre 2024 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT

